

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 84 (1992)
Heft: 5-6

Artikel: Caisses vides : crises et solidarité : finances publiques : haro sur les fonctionnaires
Autor: Queloz, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386423>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Caisses vides: crises et solidarité

Finances publiques: haro sur les fonctionnaires

*Jean Queloz**

Les collectivités publiques se retrouvent aujourd'hui au bord du gouffre et obligées de mettre les finances publiques au soins intensifs puisqu'elles n'ont pas voulu de soins préventifs. Tout en étant conscients de l'état des finances publiques, nous pensons que l'on ne saurait se contenter de réaliser des économies ou de trouver de nouvelles recettes sans rien changer d'autre.

Une étude sérieuse de la situation dans les administrations publiques, réclamée partout ces dernières années, aurait dû provoquer une analyse approfondie de l'administration. Au lieu de cela, les gouvernements – dans leur grande majorité et sous la poussée d'une droite qui en revient au «moins d'Etat» – décident de diminuer les services offerts, indépendamment de leur importance et des besoins réels de la population. Leur position peut se résumer dans le slogan: «Il faut se contenter d'un service suffisant et non du meilleur service possible», et les mesures d'économies projetées sont presque toujours les mêmes.

Elles peuvent se résumer ainsi:

- le blocage des effectifs, voire de plus en plus la diminution de ceux-ci par le non-remplacement des départs et par les facilités offertes de mise à la retraite anticipée;
- l'augmentation du nombre d'élèves par classe;
- la remise en cause totale ou partielle du renchérissement;
- la perception d'une contribution dite «de solidarité» sur le salaire des fonctionnaires mais qui équivaut de fait à une diminution de celui-ci.

Les syndicats de la fonction publique se trouvent dans une situation pour le moins désagréable. La conjoncture économique entraîne une montée très inquiétante du chômage et la reprise n'est visiblement pas pour demain, l'état des finances publiques ne saurait perdurer et, comme toujours dans pareil cas, les fonctionnaires sont montrés du doigt et traités de privilégiés. En plus, lorsque nous faisons opposition aux mesures prises pour diminuer la masse salariale dans la fonction publique, nous sommes accusés de ne rien proposer. Mais c'est très mal poser le problème. Certes il faut agir pour redresser les finances publiques, mais pas à n'importe quel prix et surtout pas n'importe comment.

*Secrétaire du Syndicat suisse des services publics (SSP)

Quelques éléments d'analyse

1. Blocage des effectifs

Le Syndicat suisse des services publics (SSP) déclarait, il y a quelques années déjà, que les diminutions d'effectifs qui ne résultent pas d'une meilleure organisation du travail, d'une réorientation des tâches prioritaires de l'Etat ou de l'automatisation de certaines tâches entraînent le plus souvent une aggravation des conditions de travail et une réduction des prestations, sans parler de la détérioration du climat de travail. Nous pouvons constater qu'actuellement la majorité des cantons romands ont bloqué les effectifs de la fonction publique, voire en prévoient la diminution. On veut forcer une restructuration par une diminution d'effectifs alors que celle-ci devrait être la résultante de cette restructuration. Il convient d'ajouter à cela que la diminution globale des postes de travail dans le secteur public a des effets néfastes sur l'emploi et ceci particulièrement en cette période de chômage important. En ne remplaçant pas celles et ceux qui partent, on empêche des jeunes de trouver une place de travail et de mettre ainsi en valeur la formation qu'ils viennent d'acquérir.

2. La remise en cause totale ou partielle du renchérissement

Une des mesures les plus utilisées reste la remise en cause de la compensation du renchérissement. En Suisse romande, les cantons n'échappent pas à cette attaque, à des degrés divers. Pour le moment non remise en cause à Fribourg, elle est plafonnée pour les salaires de plus de 70 000 francs annuels à Neuchâtel, limitée à 0,8% dans le canton de Vaud et totalement supprimée à Genève. Si cette mesure est relativement simple à appliquer pour arriver à de réelles économies, il faut ajouter qu'elle pénalise tout le personnel, puisque le pouvoir d'achat de celui-ci s'en trouve diminué d'autant, mais qu'elle est surtout totalement inacceptable pour les bas revenus.

3. Les attaques contre les salaires

Personne n'oserait parler aujourd'hui de diminuer les salaires des fonctionnaires. Mais comme la droite estime qu'ils sont trop hauts et que le personnel de la fonction publique doit être traité comme dans le secteur privé, on parle de solidarité avec les chômeurs, on parle de «contribution de solidarité» des fonctionnaires exprimée en pour-cent de leur salaire. Une cumulation de cette mesure avec une remise en cause de l'indexation entraîne des diminutions de salaire insupportables pour la grande majorité du personnel. Cette perception d'une contribution de solidarité, pour le cas où elle serait inévitable, doit en tout les cas être limitée dans le temps et pondérée selon les revenus.

4. Quel seuil ne pas franchir?

Il est difficile de déterminer ici le seuil de *supportabilité* de manière uniforme pour toute la Suisse romande. En effet, nous devons tenir compte de

plusieurs facteurs: la situation économique de la région, la situation financière du canton et surtout le taux de syndicalisation et la volonté de mobilisation du personnel. Or, comme chacun le sait, tous ces facteurs sont très variables d'une région à l'autre. De plus, les rapports entre les gouvernements et les syndicats ne sont pas partout basés sur la concertation et la négociation. Nous voyons qu'à Genève il est extrêmement difficile de faire comprendre au Conseil d'Etat qu'il doit négocier les mesures envisagées, être à l'écoute des propositions faites en vue d'arriver à un consensus. Faute de dialogue, il est impossible d'arriver à réformer l'administration de manière viable. Malgré toutes ces difficultés, il existe partout la volonté de préserver la fonction publique, surtout dans son rôle social et de répartition. Tant les syndicats que les fonctionnaires sont prêts à faire des efforts raisonnables pour autant que l'on assiste pas à un démantèlement de l'Etat social.

5. *Pour une amélioration de l'administration publique*

Si nous pouvons dire aujourd'hui que l'administration publique répond généralement de manière satisfaisante aux besoins de la population, elle doit faire cependant l'objet de réformes pour:

- assurer un service plus ciblé;
- être plus attentive aux exigences du public, en simplifiant par exemple de nombreuses procédures, en unifiant des services chargés de tâches analogues, en réduisant le nombre d'employés qui sont en rapport avec les usagers pour régler une même affaire;
- avoir des rapports plus justes et équitables avec les citoyens;
- introduire le droit de participation, responsabilisant ainsi les fonctionnaires;
- respecter davantage la dignité de celles et ceux qui y travaillent.

Il s'agit donc pour les syndicats de faire des propositions sur les axes suivants:

- au niveau des rapports contractuels:
participation, transparence, droit à la critique, perfectionnement professionnel, etc.;
- au niveau des structures et du fonctionnement:
autonomie accrue dans le travail: décharger le gouvernement des tâches purement bureaucratiques, supprimer la composante politique (appartenance à un parti), donner plus de responsabilités aux unités, inciter le fonctionnaire à travailler avec plus d'indépendance, etc.;
- autonomie accrue pour les nominations (tenir compte de l'avis du personnel lors de l'engagement ou de la promotion d'une personne, fonder sa décision sur des facteurs objectifs, notamment);
- mettre sur pied un bureau pour favoriser la mobilité du personnel;
- encourager la formation et la participation;

mettre sur pied un médiateur pour permettre au citoyen-usager de dialoguer avec l'administration publique et au fonctionnaire de formuler des observations ou des critiques sur le fonctionnement de l'administration;

prévoir une organisation différente (meilleure coordination entre les services, simplification des démarches pour l'utilisateur, etc.).

Il semble assez évident que les mesures prévues actuellement dans les différents cantons ne répondent en rien à ces objectifs. Elles ne visent qu'à diminuer les coûts sans véritable volonté de réforme, c'est-à-dire sans vision à moyen et long terme. Il faut exiger des pouvoirs publics ainsi que de tous ceux et toutes celles qui s'intéressent à l'administration publique qu'ils reconnaissent que seule une approche de ce genre permettra d'avoir un meilleur service au moindre coût, avec des avantages évidents pour l'utilisateur et sans forcément faire du fonctionnaire un bouc émissaire.